



CAPD du lundi 20 mars 2017

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur académique
Mesdames, Messieurs,

La CAPD de ce jour se tient suite à un report de près d'une semaine, à votre initiative, en raison de contraintes de gestion. Malgré ce report, le SE-Unsa regrette que les documents préparatoires n'aient pas été envoyés dans les délais (documents envoyés jeudi soir pour lundi après-midi sachant que la plupart des commissaires paritaires sont en classe le vendredi) ne permettant pas aux commissaires paritaires de la CAPD de l'Hérault d'effectuer la mission pour laquelle ils ont été élus dans de bonnes conditions.

Ceci est regrettable et le SE-Unsa 34 souhaiterait que les délais soient respectés comme cela a été le cas depuis la rentrée de septembre.

Dans 2 jours seulement, le serveur Mouvement sera ouvert, mais à ce jour les collègues ayant déposé une demande de temps partiel n'ont reçu aucune réponse, fut-elle positive ou négative, et les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire n'ont toujours pas reçu de notification. Depuis maintenant plusieurs semaines que les demandes de temps partiel ont été déposées et que les mesures de carte scolaire sont connues, est-il acceptable que les personnels dont vous avez la responsabilité soient maintenus dans cet état de stress ? Le SE-Unsa espère que vous pourrez apporter des éclaircissements sur ces situations d'urgence qui inquiètent fortement nos collègues.

Le SE-Unsa est également sollicité par les candidats à une formation dans l'ASH qui n'ont toujours pas pu s'inscrire en départ en formation. Vu la date tardive, il y a fort à parier que ces collègues effectueront leur mouvement « à l'aveugle » en postulant sur des postes ASH sans savoir s'ils seront retenus pour la formation correspondante. Le SE-Unsa ne rejette absolument pas la faute sur les services de la DSDEN en charge de ce dossier et tributaires de la circulaire nationale parue tardivement. Cependant, une information devrait être adressée à la profession afin de rassurer les futurs candidats qui risquent pour la plupart de ne formuler aucun vœu dans le cadre du mouvement si on ne les en informe pas... Sur ce sujet aussi, le SE-Unsa 34 espère que vous pourrez apporter des éléments de réponses.

Enfin, l'actualité nous pousse à regarder en direction de la ville de Béziers qui s'illustre une nouvelle fois avec la possible implantation d'une école « Espérance banlieues ». Même si cette Fondation a démenti que le futur établissement appartienne à son réseau, ces écoles hors contrat issues d'un

réseau traditionaliste et ultra-libéral, celui de la fondation pour l'Ecole, exaltent les valeurs nationales, le port de l'uniforme et le salut quotidien aux couleurs.

Quand l'Ecole de la République s'attache à l'émancipation des esprits, à la construction du citoyen, à garantir la liberté de conscience des enfants, ces écoles soutenues par des élus de la République s'attachent à formater les esprits en dehors de tout contrôle de l'Etat.

Cette annonce, aussi calculée soit-elle, intervient à l'aube d'un nouveau quinquennat qui pourrait bien remettre en cause les nombreux acquis de la refondation de l'école et la priorité donnée à l'école publique et laïque dans notre pays. Le SE-Unsa restera particulièrement vigilant face à ses implantations toujours plus nombreuses et qui entendent en finir avec le service public d'éducation au nom d'une soi-disante « liberté scolaire ».

Merci de votre attention

Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire Départemental